



Procédure licenciement amiable

Par **zazabdr**, le **11/08/2009** à **21:40**

Bonjour, je suis en CDI depuis 6 ans dans la même entreprise qui est une petite structure familiale. mon employeur refuse le licenciement classique; je souhaiterai quitter cet emploi pour évoluer au sein d'un autre secteur d'activité. Pouvez vous me dire quelles sont les conditions requises pour bénéficier d'une rupture de contrat de travail à l'amiable? MERCI PAR AVANCE POUR VOS REPONSES.

Par **kender**, le **11/08/2009** à **23:40**

La condition majeure: que ton patron soit d'accord car il peut refuser cet accord. Toute les infos sur le site du gouvernement: <http://www.travail-solidarite.gouv.fr/informations-pratiques/fiches-pratiques/rupture-conventionnelle-du-contrat-travail/rupture-conventionnelle-du-contrat-travail.html>

Par **zazabdr**, le **12/08/2009** à **20:28**

merci pour votre réponse, je vais consulter ce site.